



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 23 mai 2023

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 23-B20 - MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

En application du décret N°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, le régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels comprend des indemnités de responsabilité et des indemnités de spécialité, parmi lesquelles celle de manipulation opérationnelle d'engins pompes et de moyens élévateurs aériens dont les sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C en section opérationnelle bénéficient d'ores et déjà au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

La refonte de la filière sapeurs-pompiers professionnels et la création de trois grades constituant le cadre d'emploi des lieutenants de sapeurs-pompiers ont modifié les missions de ces agents potentiellement amenés à effectuer des manipulations opérationnelles d'engins pompes et de moyens élévateurs aériens.

En conséquence, il est vous est proposé de confirmer le régime indemnitaire appliqué au sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C et de permettre aux lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels, également affectés en section opérationnelle, de bénéficier de ce même régime d'indemnité de spécialité à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les crédits seront inscrits au budget 2023 et suivants (chapitre 012).

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de confirmer le régime indemnitaire appliqué au sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C et de permettre aux lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels, également affectés en section opérationnelle, de bénéficier de ce même régime d'indemnité de spécialité à compter du 1^{er} juillet 2023.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY